

“L'enjeu d'une meilleure performance des collectes sélectives et des objets encombrants, c'est d'obtenir davantage de matériaux à trier et de meilleure qualité, pour mieux les valoriser par des techniques plus efficaces.”

De nouveaux équipements

Pour soutenir cette croissance continue, le SYCTOM prépare l'avenir en développant ses capacités de tri. Le nouveau centre de Nanterre, tout juste sorti de terre et qui a démarré son activité en juin 2004, témoigne de cette volonté. De plus, alors qu'une étude de l'Ordif pointe un risque de déficit à court terme des capacités de traitement sur le territoire francilien (voir encadré), le SYCTOM menait en 2004 un programme d'investissement de première importance pour la construction de trois centres de tri supplémentaires. Ainsi, plus de 110 millions d'euros ont été consacrés à la poursuite du chantier d'Isséane et plus de 2,6 millions d'euros aux études de lancement des centres de Sevran et de Paris XV. La mise en service de ces trois nouveaux centres de tri et de traitement des déchets s'échelonne sur 2007 et début 2008.

Des modes de traitement diversifiés

Pour orienter davantage de déchets triés vers les filières de traitement les mieux adaptées à leur valorisation, le SYCTOM soutient un projet visant à renforcer le réseau de déchetteries de proximité : il a adopté en 2004 le principe d'un appui technique et d'une subvention spécifique aux communes qui créent ou améliorent leurs installations. En outre, soucieux de diversifier les modes de traitement, il s'est engagé en 2004 dans un projet de méthanisation des déchets en



Le centre de tri des collectes sélectives à Nanterre a démarré son activité en juin 2004.

Bilan 2004 : prévention et meilleure valorisation

Prévention, collecte sélective, valorisation matière ou énergétique : le SYCTOM a travaillé sur différents fronts. Retour sur les points forts.

L'année 2004 aura été marquée par l'engagement du SYCTOM dans un plan de réduction de 300 000 tonnes par an d'ici à cinq ans des déchets incinérés ou enfouis. Comment y parvenir ? En développant des actions de

réduction à la source et en augmentant les quantités de déchets dirigés vers la valorisation matière.

Les collectes séparatives en progression de 6% par rapport à l'année 2003

La politique d'incitation et d'aide financière aux communes menée par le SYCTOM en faveur de la collecte sélective des emballages et des journaux/magazines a porté ses fruits, puisque le tonnage collecté a enregistré une hausse de plus de 52% depuis 2001. En 2004, cette tendance à la hausse se poursuit

de manière significative, en affichant une augmentation de 7,5% par rapport à 2003. Désormais, la quasi-totalité des habitants du territoire du SYCTOM pratique le tri. S'agissant des encombrants, on remarque aussi une croissance régulière, confirmant la reprise observée depuis 2003 (+ 3,5%). Quant aux tonnages réceptionnés en déchetteries, après un tassement conjoncturel en 2003, ils affichent de nouveau une tendance à la hausse (plus de 12%). Ces deux chiffres traduisent l'intérêt des Franciliens pour ces services qui rentrent progressivement dans les habitudes.



donnant son accord à l'acquisition d'un terrain mitoyen au centre de tri et de transfert à Romainville. Le site actuel sera rénové pour y installer début 2009 une unité de traitement biologique avec méthanisation. À terme, deux unités de biométhanisation sont prévues en Seine-Saint-Denis.

Par ailleurs, le SYCTOM s'est intéressé dès 2004 aux filières de traitement des déchets toxiques (piles et accumulateurs, déchets de soins...) ou privilégiant la réutilisation des produits en fin de vie plutôt que leur élimination (vêtements usagés, par exemple).

Moins 49% d'ordures ménagères en décharge depuis 2001

La réduction de la quantité de déchets enfouis s'est poursuivie en 2004, avec un total de 376 005 tonnes. Depuis 2001, les tonnages d'ordures ménagères mis en décharge ont diminué de 49%. Cette baisse est due à l'efficacité des centres d'incinération avec valorisation énergétique du SYCTOM et à la passation de marchés avec des unités d'incinération extérieures. Ce mode de traitement, premier mode de valorisation des déchets ménagers, utilise le pouvoir calorifique de la combustion des déchets non recyclables pour produire de l'énergie, vendue sous forme de vapeur et d'électricité, et génère aussi des sous-produits valorisables (voir encadré). Afin

de traiter les tonnages dans les meilleures conditions, le SYCTOM a fait le choix d'augmenter les capacités d'incinération de ses propres équipements (Issy-les-Moulineaux, Saint-Ouen et Ivry-Paris XIII) par la mobilisation de capacités disponibles dans six centres privés. Un choix qui s'avère judicieux à la lumière du bilan environnemental : les tonnages mis en décharge sont réduits, l'énergie produite alimente le réseau de chauffage urbain et les recettes ainsi obtenues diminuent de 26% le coût global d'exploitation des centres de valorisation énergétique. Par ailleurs, en prévision de l'entrée en vigueur de la directive européenne, le SYCTOM a mené un important programme d'amélioration du système de traitement des fumées de ses usines d'incinération.

À noter : le rapport d'activité 2004 est consultable et téléchargeable sur le site Internet (www.syctom-paris.fr).

"2004 est une année charnière pour le SYCTOM, qui s'est fermement engagé à réduire à la source la quantité de déchets à traiter."

Après tri, 68% des matériaux issus des collectes sélectives ont été recyclés en 2004.

Chiffres clés 2004

Total des déchets traités par le SYCTOM : 2 525 379 t

Tri-recyclage des collectes sélectives :

- Plus de 5 345 000 habitants pratiquent le tri dans 88 communes

- Collecte sélective des emballages et des journaux/magazines : 139 869 t

Encombrants et déchetteries :

- Tri des encombrants : 190 335 t

- Dépôt en déchetteries : 58 499 t

Total valorisation énergétique : 1 983 942 t,

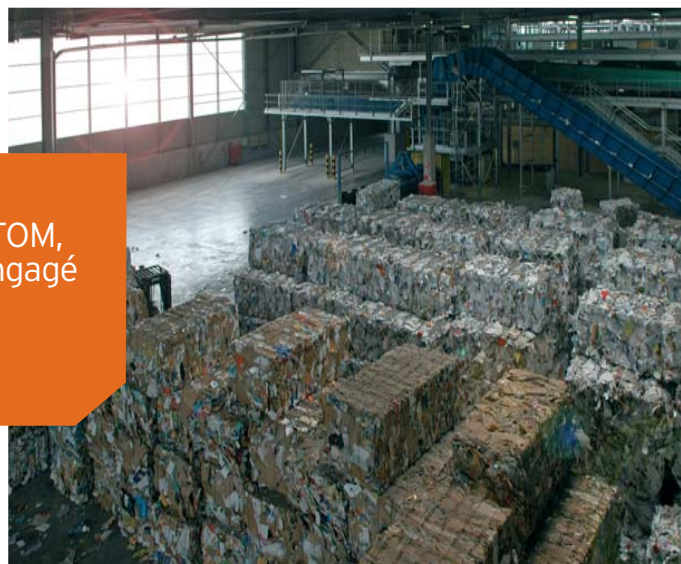
qui ont permis la valorisation des sous-produits suivants :

- vapeur vendue : 3 091 138 MWh, permettant de chauffer 250 000 logements équivalents ;

- électricité vendue : 233 641 MWh, sur le réseau EDF ;

- mâchefers : 448 691 t, utilisées en travaux publics ;

- métaux ferreux et non ferreux vendus : 43 731 t, recyclées par les métallurgistes.



Étude Ordif : inadéquation entre besoins et capacités de traitement des déchets

◆ Le 21 avril dernier, l'Ordif (Observatoire régional des déchets d'Île-de-France) présentait les résultats de son étude sur les capacités de traitement des déchets ménagers en Île-de-France, lors d'une conférence de presse avec le Conseil régional.

L'Observatoire alerte les pouvoirs publics sur le déficit de capacités sur le territoire francilien : dès 2007, ce seraient près de 430 000 t de déchets qui ne pourraient pas être prises en charge et plus d'un million en 2014. En outre, l'Ordif pointe

l'inégale répartition des centres de traitement en Île-de-France.

◆ Le SYCTOM partage ce diagnostic et se mobilise sur différents fronts :

- plan de prévention pour réduire les déchets à la source ;
- actions de sensibilisation fortes sur certains déchets (stop pub, réduction des sacs de caisse...) ;
- effort d'amélioration quantitative et qualitative de la valorisation matière des collectes sélectives et des encombrants ;
- diversification des modes de traitement

(projet de méthanisation de la fraction fermentescible des déchets) ;

- réduction du transport routier au profit du transport fluvial ;
- augmentation de ses capacités de traitement dans Paris et en petite couronne, par l'ouverture de nouveaux centres ou la modernisation d'équipements existants. Cet ensemble d'actions doit s'inscrire dans le futur plan régional d'élimination des déchets, la mobilisation des acteurs autour de la prévention, la mutualisation des équipements entre syndicats.